

M. Michaud, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 juillet 1943,—Etat montrant:—1. Quels sont les conditions et les règlements qui régissent l'embauchage et le salaire des employés travaillant aux canaux secondaires du Canada?

2. Suit-on ces dispositions et ces règlements dans le cas, (a) des éclusiers, (b) des mécaniciens d'écluse employés au canal de Cornwall?

3. Quelle différence y a-t-il dans les conditions d'embauchage et de rémunération de ces deux catégories d'employés travaillant à ce canal?

Il dépose aussi sur la Table,—Relevé des baux de quais, jetés et brise-lames pour l'année 1943, en conformité des dispositions de l'article 18, du chapitre 89, loi concernant les ports et les jetés du gouvernement.

Aussi,—Sommaire des droits de ports pour l'année financière terminée le 31 mars 1943.

Aussi,—Etat sommaire des recettes de quayage pour l'année terminée le 31 mars, 1943.

Et aussi,—Relevé indiquant toutes les terres vendues par la compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien durant l'année terminée le 30 septembre 1943, indiquant aussi les noms des acheteurs, conformément à Victoria 49, chapitre 9, article 8.

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, dépose par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère des Mines et des Ressources, y compris le rapport de l'établissement des anciens combattants au Canada, pendant l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1943 (versions anglaise et française).

Aussi,—Relevé des permis pour entrer ou demeurer au Canada délivrés en vertu du paragraphe 2 de l'article 4 de la Loi de l'Immigration.

Aussi,—Relevé relatif aux prêts consentis aux Indiens, durant l'année civile 1943, à même le fonds du Revenu consolidé du Canada, tel que défini par la clause 1 de l'article 94 (b) de la Loi des Indiens, chapitre 31, Statuts du Canada, 1938.

Aussi,—Relevé montrant le nombre d'affranchissements sous la Loi des Indiens durant l'année financière terminée le 31 mars 1943, conformément aux dispositions du chapitre 98, article 113, des Statuts révisés, 1927.

Aussi,—Etat relatif à la vente et à la location de certains terrains annulées par le département des affaires indiennes, ministère des Mines et des Ressources, du 1er janvier 1943 au 31 décembre 1943.

Aussi,—Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi des terres fédérales, S.R.C., 1927, chapitre 113, article 75, depuis le dernier rapport au Parlement.

Aussi,—Relevé relatif aux permis d'entrée de liqueurs alcooliques émis du 1er janvier 1943 au 31 décembre 1943, en conformité des prescriptions de l'article 93 de la Loi des territoires du Nord-Ouest, chapitre 142, S.R.C., 1927.

Aussi,—Copie des règlements promulgués par arrêtés en conseil adoptés en conformité des dispositions de la convention des oiseaux migrateurs, chapitre 16, des Statuts du Canada 1932-33, depuis le dernier rapport soumis au Parlement.

Aussi,—Copie des ordonnances adoptées en vertu des dispositions de l'article 13 de la Loi des territoires du Nord-Ouest, chapitre 142, S.R.C., 1927.—Accidents de travail; vitesse et conduite des véhicules moteurs sur les routes publiques; modification de l'ordonnance relative aux liqueurs dans les territoires; véhicules moteurs; bouilloires à vapeur et à pression; ainsi que les ordonnances relatives aux bureaux de placement, à la prévention des maladies vénériennes et, à la nomination des shérifs.